

RIEN QUE L'ÉGALITÉ MAIS TOUTE L'ÉGALITÉ !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 1^{ER} MARS 2024

Partout dans le monde, les femmes ont su, par leurs luttes, faire reculer les inégalités de genre et cette année encore, le 8 mars doit être l'occasion de le rappeler.

Pour autant, le combat pour l'égalité est loin d'être fini. Nos sociétés, française comprise, restent porteuses dans les rapports sociaux, le langage et les pratiques quotidiennes, de l'héritage millénaire d'une vision patriarcale et genrée des rôles masculins et féminins. Partout, dans tous les milieux, des femmes continuent d'être confrontées à des injustices et à des discriminations, à subir des violences, à ne pas être traitées à l'égal de l'homme au sein de leur famille et dans l'emploi, à ne pas avoir le même accès aux ressources naturelles et économiques, aux fonctions de pouvoir. De tels constats n'empêchent pourtant pas certains courants conservateurs, le plus souvent proches de l'extrême droite, de continuer leurs croisades pour faire obstacle à toute avancée en matière d'égalité femmes-hommes.

En ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes, les derniers mois resteront incontestablement marqués par l'impact du mouvement #Metoo et la façon dont celui-ci a mis en lumière les violences physiques et psychiques dont des femmes, des jeunes filles, parfois même des fillettes, ont pu faire l'objet. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) salue le courage de toutes celles qui se sont élevées pour dénoncer l'omerta dont leurs agresseurs ont trop souvent bénéficié. L'ampleur du phénomène montre que seule une mobilisation de la société tout entière permettra que le corps des femmes cesse d'être maltraité, nié, exploité. L'école et l'ensemble des structures éducatives et sociales ont un rôle essentiel à jouer. Ce sont la prévention et l'éducation dès le plus jeune âge qui sont les meilleurs atouts pour changer les choses. Il faut en particulier promouvoir et rendre effectives la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedef ou Cedaw) adoptée en 1979 et la Convention n° 210 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, adoptée en 2011.

De même, il faut que l'ensemble des droits qui, en France, permettent l'égalité entre les femmes et les hommes soient rendus effectifs. Il est inadmissible qu'aujourd'hui encore les inégalités salariales persistent, que les femmes soient massivement présentes dans les secteurs les moins rémunérés, constituent la majorité des travailleuses à temps partiel et pauvres. Il revient aux pouvoirs publics de veiller à ce que les lois garantissant l'égalité professionnelle soient réellement appliquées et de conditionner, à cet effet, les aides publiques aux entreprises à un comportement vertueux en matière d'égalité.



Au moment où l'avortement est menacé dans de nombreux pays, y compris parmi les plus riches ou ceux qui se revendiquent comme des démocraties, la LDH se félicite de voir inscrite dans la Constitution la garantie de la liberté de recourir à l'avortement. Elle estime toutefois que cela implique nécessairement l'octroi de moyens ad hoc pour permettre à toutes les femmes qui le souhaitent d'avoir accès à l'IVG.

COMMUNIQUÉ

Parce qu'elle défend une société mixte dans laquelle les femmes et les hommes sont libres et égaux en droits et que ceux-ci sont indivisibles et universels, quel que soit le genre, la LDH appelle ses adhérentes et adhérents à participer massivement aux différentes initiatives qui auront lieu le 8 mars.

